AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-8-65 406839

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 59 - AOUT 1965 — 18 Août 1965

C O L Z A

I - TRAITEMENT MIXTE DES SEMENCES :

Au tout premier stade de sa végétation, le colza peut subir les attaques, d'une part de certaines maladies cryptogamiques (en particulier l'Alternaria et le Phoma), et, d'autre part des altises, petits insectes coléoptères sauteurs bien connus.

Le traitement mixte des semences a donc une double action : fongicide et insecticide et il s'effectue par enrobage des graines à l'aide d'une formule commerciale à haute teneur en Lindane (au moins 50 % et mieux 75 %), les produits anticryptogamiques étant les organo-mercuriques ou : le Thirame (T.M.T.D.) ; l'oxyquinoléate de cuivre ; le manèbe ; les dérivés quinoniques (Chloranyle ou Dichlone) ; le Captane.

Pour obtenir une efficacité suffisante à l'égard des altises, la dose minimum de 30 grammes de Lindane pur par kilogramme de semences est recommandée. Pratiquement avec un produit commercial titrant 75 % de Lindane, on emploie 35 à 40 grammes de poudre par kilog. de semences. En vue de faciliter l'adhérence du produit à la graine traitée, il est souhaitable d'ajouter une cuillerée à café d'huile végétale pour 2 Kilos de semences. Le mélange doit être effectué soigneusement, soit à l'aide d'un appareil conçu à cet effet (poudreuse, tonneau mélangeur) soit en utilisant une baratte désaffectée. Dans tous les cas l'incorporation de la poudre directement dans la trémie du semoir est à déconseiller.

A l'achat des semences, il est indispensable de se renseigner sur les traitements qu'elles ont déjà reçus afin d'éviter des doubles doses qui pourraient être parfois phytotoxiques.

II - DESHERBAGE ANTIGRAMINEES DE PRE-SEMIS :

A l'égard du vulpin des champs notamment et d'autres graminées indésirables (agrostis, folle avoine, repousses de ray-grass, pâturin), il est possible d'effectuer un traitement chimique immédiatement avant le semis en ayant recours au Diallate (herbicide déjà bien connu) pulvérisé sur sol nu.

Les conditions de réussite du traitement sont les suivantes :

- Traiter sur un terrain finement préparé, le moins motteux possible.

- Enfouir immédiatement le produit (volatil) dans la couche superficielle du sol (3 à 6 cm) par des façons culturales croisées : herse lourde articulée, canadien, herse rotative, la herse légère, le croskill, le cultipacker ne sont pas souhaitables.

La dose de 1 Kg 400 de matière active à l'hectare (3 litres 500 de produit commercial titrant 400 gr./l. de M.A.) est en général suffisante à l'égard du vulpin mais il est prudent d'adopter celle de 1 Kg 600, soit 4 litres de produit commercial/hectare. Elle doit être

P.1.111

portée à 1 Kg 800 à 2 Kgs si l'on prévoit des repousses de ray-grass et de l'agrostis.

Les repousses de céréales (en particulier orge) ne sont pas détruites.

Rechercher un débit relativement élevé (3 à 400 litres/hectare au minimum)et veiller à une bonne disposition des jets afin d'obtenir une pulvérisation aussi régulière et uniforme que possible. On aura intérêt à jalonner pour bien repérer les passages de pulvérisateur et éviter les oublis ou au contraire les chevauchements.

Bien que moins coûteux les traitements de post-émergence (au T.C.A. ou au Dalapon) sont plus délicats d'application et présentent certains inconvénients : action lente ou irrégulière, colza sensibilisé au froid (avec le Dalapon principalement).

Avec le Diallate la grande inconnue reste la possibilité ou non d'un envahissement de la culture par le vulpin ou d'autres graminées. Le cultivateur lui-même est mieux placé que quiconque pour se faire une opinion. Il connaît ses champs et son secteur. Par déduction et raisonnement il peut prévoir presque à coup sûr si un tel traitement sera ou non "payant". Mais en supprimant dès le départ la concurrence des graminées le traitement de pré-semis présente un avantage certain par rapport aux interventions de post-émergence.

Dans un essai réalisé cette année en Haute-Saône (DELAIN), les parcelles traitées ont accusé des rendements de 30 à 45 % supérieurs à ceux des témoins (il est vrai très envahis de vulpin). La rentabilité d'un tel traitement ne fait alors aucun doute.

Si la destruction chimique des graminées adventices est possible, il n'en est pas de même en ce qui concerne les dicotylédones nuisibles souvent très gênantes également (sanves, ravenelles, matricaires, gaillet-gratteron, etc...).

Aussi est-il souhaitable, dans toute la mesure du possible, de semer le colza avec des écartements suffisants permettant la pratique de binages mécaniques.

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES & POIRES :

Le traitement conseillé dans notre bulletin du 22 Juillet arrive en fin d'efficacité du fait du grossissement des fruits et des chutes de pluie. Il est donc prudent d'effectuer une nouvelle pulvérisation malgré la faiblesse des sorties de papillons du 2ème vol en cage d'élevage.

Eviter de traiter les variétés proches de la cueillette ; se conformer strictement à la législation.

TAVELURE :

Continuer la protection dans les vergers contaminés.

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DES SEMIS :

Insecte très polyphage s'attaquant à de nombreuses plantes (haricot, épinard, mâche, etc...).

La ponte est faite de préférence dans les sols humides et riches en matières organiques.

Les attaques se produisent au moment de la germination, les jeunes larves pénètrent dans les plantules et creusent une galerie qui détruit l'embryon.

Une bonne protection est obtenue par enrobage des graines avec un insecticide. Ce traitement sera effectué par brassage soigneux avec l'un des produits ci-dessous :

- Lindane (
- Aldrine) 2.5 grammes de matière active pour 10 Kgs
- Heptachlore 4 grammes " " " " "
- Chlordane (
- Diéthion) 5 grammes " " " " "

P112